

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

002/2026

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

**Objet :** Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires  
Règlementation circulation pour une battue – Avenue Georges Pompidou

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6ème et 8ème parties ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de Mr Jean Pierre BEAUVISAGE, 12bis avenue Georges Pompidou - 41200 Romorantin-Lanthenay, titulaire du droit de chasse sur les parcelles communales concernées ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer toute circulation, Avenue Georges Pompidou, afin de permettre le bon déroulement d'une battue, le dimanche 11 janvier 2026 de 08h30 à 13h00 ;

Afin de préserver la sécurité publique ;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Pendant la durée de la battue, l'Avenue Georges Pompidou sera barrée à toute circulation (véhicules, deux roues et piétons), le dimanche 11 janvier 2026 ;

**Article 2 :** Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 02 janvier 2026

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le **06 JAN. 2026**

Date de mise en ligne sur le site internet : **09 JAN. 2026**

Par délégation du Maire,

L'Adjoint,



Philippe SEGUIN